

Résultats du test

En cas de test concluant sur les 2 oreilles l'audition de votre enfant est normale. Elle fera l'objet d'un suivi lors de tous les examens réguliers de votre enfant.

En cas de test non-concluant sur une seule ou les 2 oreilles, ce résultat peut être dû à la précocité du test. En effet jusqu'au 5e jour de vie, il est fréquent que l'oreille d'un nouveau-né soit partiellement encombrée (bouchons, sécrétions, épanchements par exemple) et ne permette pas d'assurer une fiabilité parfaite du résultat.

Un nouveau test sera alors réalisé avant la sortie de votre enfant.

Si le test est à nouveau non-concluant sur **une des 2 oreilles**, vous serez invité(e) à prendre rendez-vous pour un test de contrôle dans les 6 mois à 1 an de votre enfant vers l'un des professionnels du listing qui vous sera remis à la fin de votre séjour. Il n'y a aucun caractère d'urgence, l'oralisation de votre enfant se fera normalement.

Si le test est à nouveau non-concluant sur les 2 oreilles, il ne faut pas vous alarmer. Il s'agit seulement d'un repérage précoce et **en aucun cas d'un diagnostic**. L'équipe qui vous a pris en charge lors de votre séjour prendra rendez-vous avec un professionnel (ORL, pédiatre) adhérent au RPVO pour réaliser un test de contrôle à votre enfant dans un délai de 3 semaines.

Cette liste de professionnels est également disponible sur notre site internet rubrique "**Post-naissance**".

Suivi de l'enfant

Ce repérage précoce a pour but de vous offrir, à vous et votre enfant, une prise en charge adaptée en cas de nécessité.

L'audition de votre enfant sera surveillée par votre médecin à chacune de ses visites médicales, en particulier à 4 et 9 mois.

Pour les enfants plus âgés, le développement normal du langage doit être surveillé. À 1 an, l'enfant répond en général à son nom ou à un appel.

N'hésitez pas à consulter la coordination du RPVO pour toutes questions sur l'organisation du repérage de l'audition dans le Val d'Oise :

Réseau Périnatal du Val d'Oise

Centre Pluridisciplinaire Danton
2 bis rue Danton
95240 Corneilles-en-Parisis

Tél : 09 83 95 00 12

Mail : contact@rpvo.org

www.rpvo.org



REPÉRAGE DE L'AUDITION DANS LE RÉSEAU PÉRINATAL DU VAL D'OISE



Lors de votre séjour en maternité ou en unité de néonatalogie pour votre enfant, un test précoce de son audition sera réalisé. Ce document a vocation à vous informer sur son fonctionnement.

Pourquoi un repérage de l'audition ?

On estime de 20 à 40 le nombre d'enfants naissant chaque année avec une surdité profonde bilatérale sur le territoire du Val d'Oise.

En l'absence d'un dépistage néonatal, 50 % des enfants ne seront pas diagnostiqués dans la première année de vie. En effet, l'âge moyen de diagnostic d'une surdité profonde bilatérale est de 16 mois en l'absence de ce dépistage. À cet âge un retard important dans la prise en charge ne permet pas à l'enfant d'acquérir un développement normal de son langage oral.

Grâce au repérage précoce de l'audition, coordonné par le RPVO, la prise en charge de votre enfant pourra débuter dès le 3^e mois en cas de nécessité.



Ce test a été rendu obligatoire dans toutes les maternités et unités de néonatalogie par arrêté ministériel du 23 avril 2012.

L'organisation de ce repérage est confiée et coordonnée par le Réseau Périnatal du Val d'Oise conformément à un cahier des charges rédigé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, autorité compétente pour organiser les soins sur l'ensemble de la région Île-de-France.

Le test en pratique

Le test est pratiqué lors du séjour de votre enfant en maternité ou en unité de néonatalogie, sur ses deux oreilles.

Deux types de tests peuvent être réalisés :



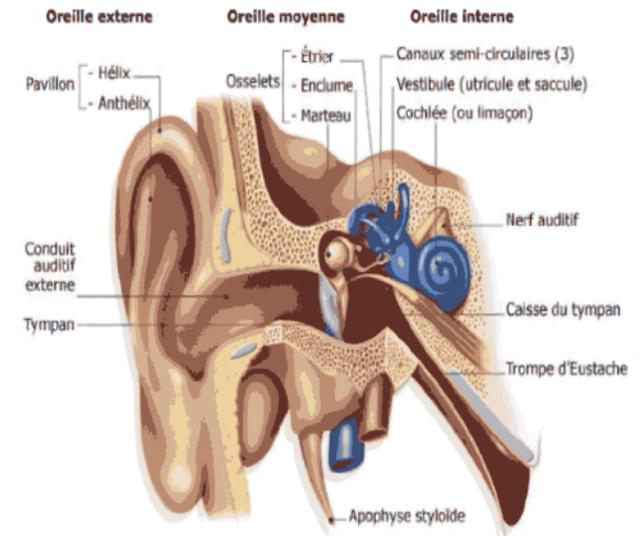
Les OEA (oto-émissions acoustiques provoquées) consistent à enregistrer les sons de faible intensité engendrés par l'oreille interne puis transmis au tympan par la chaîne des osselets.



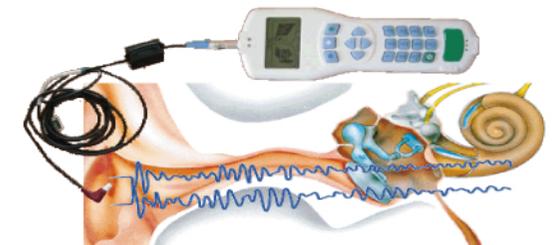
Les PEAA (Potentiels Évoqués Auditifs Automatisés) consistent à enregistrer l'activité électrique des voies nerveuses auditives de l'oreille et du cerveau après une stimulation sensorielle auditive.

L'un ou l'autre de ces tests sont réalisés en fonction de critères ciblés (poids, terme, etc ...). Ils **sont totalement indolores pour votre enfant.**

Anatomie de l'oreille



Fonctionnement d'un test par OEA



Fonctionnement d'un test par PEAA

